



**QUESTION ECRITE**

**de Monsieur le Député Dimitri Legasse  
à Monsieur le Ministre Jean-Claude Marcourt**

**Le 5 juillet 2017**

***OBJET : la diminution de l'octroi des bourses  
étudiantes***

Monsieur le Ministre,

Ces dernières années, le taux d'octroi des bourses d'études aux étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles a fortement chuté. En 2012-2013, il y avait 75,79 % des demandes acceptées, pour seulement 67,45 % en 2014-2015.

Pourtant il n'y a eu d'une part aucun changement dans les conditions d'octroi et, d'autre part, la précarisation des étudiants est croissante.

Monsieur le Ministre, j'avais donc quelques questions à ce sujet :

- Comment expliquez-vous cette diminution du taux d'octroi des bourses d'études aux étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?
- Avez-vous les chiffres pour la période 2015-2016 ?



**Réponse à la question écrite n° 720 de  
Monsieur le Député Dimitri LEGASSE**

**Objet : Diminution de l'octroi des bourses d'études**

La fluctuation du taux d'octroi des allocations d'études dispose certainement de raisons multifactorielles. A critères d'octroi inchangés, la situation socio-économique des étudiants et de leur famille et l'information de l'existence des allocations sont généralement des éléments justifiant. L'enveloppe budgétaire étant ouverte, la disponibilité budgétaire n'est pas à évoquer.

La réglementation a fait l'objet d'une profonde modification par le biais de l'arrêté du 21 septembre 2016. Les critères d'octroi ont été modifiés afin de coller davantage aux réalités des étudiants et de leur famille, tant en termes de composition de ménages que de réalités financières. L'objectif de cette réforme est d'offrir aux étudiants un système d'allocations d'études plus juste, plus accessible et plus efficace.

Aujourd'hui, il faut notamment constater que, pour la campagne 2015-2016, le taux d'octroi est remonté à 74,74%.

**Jean-Claude MARCOURT**